



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3403

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3403**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis plus de 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon.

Le PEDD se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets. Le PEDD a pour objet la réalisation, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de projets d'éducation sur les thèmes clés du développement durable (utilisation rationnelle de l'énergie et climat, milieux naturels, arbres et paysages, eau et fleuves, prévention tri des déchets et propreté, qualité de l'air, environnement sonore, alimentation, production agricole locale et circuits courts, santé environnementale, risques, projets urbains, mobilité, approche sociétale). Avec l'ambition d'apporter des connaissances et de soutenir l'engagement éco-citoyen par l'accompagnement de projets émergents, le PEDD s'adresse à un public large et diversifié : scolaires (écoles et collèges), publics adultes, familles, communauté éducative, animateurs de structures socio-éducatives. Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers politique de la ville pour intervenir à un niveau correspondant à la représentativité de cette population dans l'agglomération.

En 2018, le programme partenarial PEDD a reposé sur 38 associations. Au total, 282 projets ont été réalisés, permettant de sensibiliser plus de 65 000 personnes avec les caractéristiques suivantes en termes de profil : un public important d'élèves, pour plus d'un tiers, et une progression significative du public adulte, majoritaire. Les projets dans les quartiers politique de la ville ont représenté plus du tiers du programme 2018.

Dans leur objet d'éducation à l'écocitoyenneté, les thématiques les plus fortement traitées ont porté sur le cycle de l'eau (visites de stations d'épuration), la découverte du milieu fluvial (classes embarquées sur la péniche pédagogique Péniche du Val de Rhône), le tri et la prévention des déchets, les milieux naturels et la biodiversité, l'alimentation, le changement climatique, les enjeux de maîtrise de l'énergie, l'aménagement durable de la ville et la mobilité. L'éducation au numérique a donné lieu à l'organisation d'une manifestation dédiée à l'accompagnement des pratiques numériques et au développement des compétences associées auprès des jeunes et du grand public, et reconnue au niveau national. Elle s'est déclinée sous la forme de 3 événements dans les Communes (Vaulx en Velin, Fontaines sur Saône, Rillieux la Pape), et d'un événement central "Super Demain" à Lyon, dont le bilan chiffré fait état de 1 600 visiteurs et 600 collégiens, en particulier.

Pour 2019, 40 associations sont soutenues pour la réalisation du programme d'actions annuel. Il s'ouvre à de nouvelles associations qui s'inscrivent dans le plan avec des projets innovants : E-graine (éducation à l'obsolescence programmée), The Greener Good (festival "heroes days"), Imagineo (démarche participative de collégiens sur l'engagement vers un développement durable), Maison des jeunes et de la culture (MJC) Ménival (démarche globale de développement durable), Réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (démarche expérimentale en collège sur l'alimentation et les circuits courts), Ville gourmande (projet en langues des signes sur l'alimentation), Zéro déchet Lyon (projets/défis avec 4 structures de quartiers).

Les caractéristiques significatives observées sur l'ensemble des 332 projets proposés peuvent s'énoncer dans les registres suivants :

- doublement des projets pédagogiques de développement durable dans les collèges,
- poursuite de l'accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement éco-citoyen,
- renforcement de projets intégrant les préoccupations sociales et environnementales et l'engagement des structures dans une démarche écoresponsable, tels ceux portés par la Fédération des centres sociaux autour d'un projet visant notamment à amplifier la diffusion des expériences et de modes de fonctionnement intégrant l'éco-responsabilité en interne dans les centres sociaux et dans les actions conduites auprès des habitants (achat, alimentation, économie de la ressource). Le projet porté par Robins des Villes en milieu hospitalier (hôpital femme-mère-enfant à Bron), en est une autre illustration,
- renforcement du soutien à l'éducation au numérique et aux médias par le renouvellement de l'événement Super Demain et l'organisation d'événements locaux, porté par Fréquence écoles, en cohérence avec la stratégie de la Métropole sur la ville intelligente pour répondre encore mieux aux enjeux d'inclusion numérique, de montée en compétences numériques des familles et des jeunes, et de mise en capacité des acteurs du territoire sur ce sujet.

A titre d'illustration, sont présentés ci-après des exemples permettant de prendre la mesure de la diversité des projets restitués selon les principaux thèmes traités.

Le soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation prend des formes diverses en s'appuyant sur une dynamique de projets : ateliers pratiques de promotion d'une alimentation saine et recourant aux produits locaux auprès d'adultes et de familles, initiatives telles que l'accès pour tous à des produits alimentaires bio par l'organisation d'un réseau d'achat en commun (VRAC), le projet "Cultivons ensemble un monde plus juste" animé par Réseau Marguerite qui sera conclu par un congrès valorisant le travail développé avec plus de 250 collégiens de 20 enseignants mobilisés sur l'année 2018-2019. Des projets de sensibilisation en matière de gaspillage alimentaire porteront spécifiquement sur un public de restaurateurs "ambassadeurs" (Conscience et impact écologique (CIE), Récup et gamelles).

Face à l'intérêt des projets relatifs à l'accompagnement et la sensibilisation des habitants aux objectifs de qualité des services publics urbains (eau, déchets et voirie), le soutien à la réalisation de ces projets a fortement évolué.

Les actions pédagogiques dans le domaine de l'eau et l'assainissement se poursuivent dans un objectif de sensibilisation des élèves du CM1 à la 3^{ème} mais aussi du grand public à la protection de la ressource en eau, à la connaissance du cycle de l'eau sur le territoire et à la qualité de l'eau potable. Elles se traduisent par des projets de maîtrise de l'usage de l'eau et de la pollution. Les classes de découvertes embarquées sur la Péniche du Val de Rhône contribuent à cet objectif tout en permettant la découverte du milieu fluvial.

Les projets en matière de déchets s'inscrivent dans les objectifs du plan de prévention et de réduction des déchets, tels l'organisation d'ateliers de réparation ou l'accompagnement à la consommation responsable (Atelier soudé, Apieu Mille feuilles), l'essaimage des messages clés et des bons gestes pour le tri des déchets auprès des résidents dans les immeubles, via la formation d'habitants volontaires (Mouvement de palier), l'accompagnement des organisateurs d'événements dans une logique écoresponsable et de réduction des déchets Association pour le respect de l'environnement dans les manifestation culturelles et sportives (AREMACS).

Le plan contribue également à favoriser la connaissance du territoire métropolitain et l'aménagement de la ville, dans l'objectif de permettre au public scolaire de mieux appréhender le cadre de vie urbain, les évolutions à l'échelle des quartiers et permettre ainsi de mieux vivre ces mutations. Le dispositif pédagogique "les ateliers du cadre de vie" comporte à la fois la découverte de chantiers d'aménagement public (rencontre des acteurs, visite et participation au chantier) coordonnés avec les enseignants et les programmes scolaires : géographie (connaissance du territoire métropolitain), technologie (découverte des voies de communication), science et vie de la terre (découverte de la nature en ville), éducation civique (rôle des collectivités, éducation à la sécurité routière, etc.). En 2019, ces projets porteront sur les Communes de Chassieu, Saint Genis les Ollières, Lyon 8[°] et Villeurbanne.

Le partenariat fructueux avec la direction académique du Rhône se traduit, en particulier, par la mise en place de labellisation développement durable des écoles ou à la formation d'enseignants. Les liens développés avec le Rectorat permettent de mieux articuler les projets prenant place dans les collèges avec les objectifs pédagogiques des établissements. L'objectif de ce partenariat s'inscrit dans un soutien prioritaire aux écoles et collèges engagés dans une démarche globale de développement durable favorisant l'adoption de comportements citoyens et le vivre ensemble, mais aussi aux établissements relevant de la politique de la ville. Le nombre d'écoles et de collèges labellisés développement durable sur la Métropole est en constante progression (2018 : 13 écoles et 16 collèges).

Cette présentation synthétique des actions composant le programme annuel du PEDD 2019 témoigne de la richesse des initiatives du tissu associatif pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, selon un fil conducteur cohérent orienté dans une dynamique collective vers la transition écologique et solidaire, un environnement de qualité.

Les actualités du PEDD sont tenues à jour sur le blog "développement durable" de la Métropole.

La présente délibération liste les projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du PEDD 2019.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier aux projets suivants :

- dans le domaine de l'éducation à l'alimentation pour un montant de 95 607 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône	5 670 €
. Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)	18 900 €
. CIE	4 410 €
. La Légumerie	14 910 €
. Légum'au Logis	6 300 €
. Lyon à double sens	4 567 €
. Mouvement national de lutte pour l'environnement du Rhône (MNLE 69)	3 780 €
. Récup et gamelles	4 410 €
. Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes	5 040 €
. Réseau Marguerite cultivons ensemble un monde plus juste	9 890 €
. Vers un réseau d'achat en commun (VRAC)	15 000 €
. Ville gourmande	2 730 €

- dans le domaine du climat et de l'énergie pour un montant de 40 770 € répartis entre :

. Hespul	28 000 €
. Oïkos	7 770 €
. Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes (UCARA)	5 000 €

- dans le domaine des déchets pour un montant de 88 853 € répartis entre :

. Anciela	4 400 €
. Apieu Milles feuilles	10 290 €
. AREMACS	6 090 €
. Atelier soudé	15 750 €
. CIE	4 410 €
. E-graine Auvergne-Rhône-Alpes	5 040 €
. Eisenia	10 710 €
. France nature environnement (FNE) Rhône et Métropole	5 670 €
. Lyon à double sens	1 523 €
. MJC Ménival Lyon	400 €
. MJC Presqu'île Confluence	2 520 €
. Mouvement de palier	10 920 €
. Récup et gamelles	4 410 €
. Zéro déchet Lyon	6 720 €

- dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 92 328 € répartis entre :

. Arthropologia	840 €
. ADES du Rhône	7 350 €
. Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique	14 280 €
. FNE Rhône et Métropole	14 070 €

. MNLE 69	2 100 €
. Oïkos	6 090 €
. Péniches du Val du Rhône	45 078 €
. SeA Science et art	2 520 €
<i>- dans le domaine de l'éco-citoyenneté et la solidarité pour un montant de 156 760 € répartis entre :</i>	
. Ancielia	17 600 €
. Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	13 020 €
. Centre associatif Boris Vian (CABV)	3 990 €
. Fédération départementale des centres sociaux du Rhône	30 030 €
. Fréquence écoles	65 000 €
. I Buycott	10 000 €
. Imagineo	5 000 €
. MJC Ménival	1 600 €
. MJC Presqu'île Confluence	2 520 €
. The Greener Good	8 000 €
<i>- dans le domaine l'environnement sonore pour un montant de 7 350 € à :</i>	
. Apieu Mille feuilles	7 350 €
<i>- dans le domaine des espaces naturels et agricoles / biodiversité pour un montant de 62 580 € répartis entre :</i>	
. Arthropologia	19 950 €
. FNE Rhône et Métropole	28 980 €
. Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA) - Association locale Rhône	13 650 €
<i>- dans le domaine du fleuve pour un montant de 62 827 € répartis entre :</i>	
. Péniches du Val de Rhône	52 117 €
. SeA, Science et art	10 710 €
<i>- dans le domaine de la mobilité durable pour un montant de 28 980 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :</i>	
. Apieu Mille feuilles	28 980 €
<i>- dans le domaine du patrimoine végétal pour un montant de 35 490 € répartis entre :</i>	
. Arthropologia	8 400 €
. FNE Rhône et Métropole	18 900 €
. LPO AuRA - Association locale Rhône	5 670 €
. SeA, Science et art	2 520 €
<i>- dans le domaine de la qualité de l'air pour un montant de 14 070 € répartis entre :</i>	
. ADES du Rhône	7 770 €
. Oïkos	6 300 €
<i>- dans le domaine des risques majeurs pour un montant de 4 120 € à :</i>	
. MNLE 69	4 120 €
<i>- dans le domaine de la ville et des projets urbains pour un montant de 51 450 € répartis entre :</i>	
. Apieu Mille feuilles	7 140 €
. Chic de l'Archi	10 080 €
. Robins des villes	34 230 €
<i>- dans le domaine de la santé environnementale pour un montant de 4 200 € à :</i>	
. ADES du Rhône	4 200 €

Pour mémoire, en 2018, le montant des projets associatifs d'éducation au développement durable qui ont fait l'objet d'un partenariat financier s'élevait à 694 390 €. Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2019 s'élève à 745 385 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 745 385 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition :

- 22 000 € au profit d'Anciela,
- 53 760 € au profit d'Apiou Milles feuilles,
- 6 090 € au profit de AREMACS,
- 29 190 € au profit de l'Arthropologia,
- 24 990 € au profit de l'ADES du Rhône,
- 13 020 € au profit de l'AFEV,
- 18 900 € au profit de l'ARDAB,
- 15 750 € au profit de l'Atelier soudé,
- 3 990 € au profit du CABV,
- 10 080 € au profit de Chic de l'Archi,
- 8 820 € au profit de CIE,
- 5 040 € au profit d'E-graine Auvergne-Rhône-Alpes,
- 10 710 € au profit d'Eisenia,
- 14 280 € au profit de la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 30 030 € au profit de la Fédération départementale des centres sociaux du Rhône,
- 67 620 € au profit de la FNE Rhône et Métropole,
- 65 000 € au profit de Fréquence écoles,
- 28 000 € au profit d'Hespul,
- 10 000 € au profit de I Buycott,
- 5 000 € au profit d'Imagineo,
- 14 910 € au profit de La Légumerie,
- 6 300 € au profit de Légum'au Logis,
- 19 320 € au profit de la LPO AuRA - Association locale Rhône,
- 6 090 € au profit de Lyon à double sens,
- 2 000 € au profit de MJC Ménival,
- 5 040 € au profit de MJC Presqu'île Confluence,
- 10 920 € au profit de Mouvement de palier,
- 10 000 € au profit du MNLE 69,
- 20 160 € au profit d'Oïkos,
- 97 195 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 8 820 € au profit de Récup et gamelles,
- 5 040 € au profit du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes,
- 9 890 € au profit de Réseau Marguerite cultivons ensemble un monde plus juste,
- 34 230 € au profit de Robins des villes,
- 15 750 € au profit de SeA Science et art,
- 8 000 € au profit de The Greener Good,
- 5 000 € au profit d'UCARA,
- 15 000 € au profit de VRAC,
- 2 730 € au profit de Ville gourmande,
- 6 720 € au profit de Zéro déchet Lyon,

dans le cadre du PEDD pour l'année 2019,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Anciela, Apiou Milles feuilles, AREMACS, Arthropologia, ADES du Rhône, AFEV, ARDAB, Atelier soudé, CABV, Chic de l'Archi, CIE, E-graine Auvergne-Rhône-Alpes, Eisenia, Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération départementale des centres sociaux du Rhône, FNE Rhône et Métropole, Fréquence écoles, Hespul, I Buycott, Imagineo, La Légumerie, Légum'au Logis, LPO AuRA - Association locale Rhône, Lyon à double sens, MJC Ménival, MJC Presqu'île Confluence, Mouvement de palier, MNLE 69, Oïkos, Péniches du Val de Rhône, Récup et gamelles, Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, Réseau Marguerite cultivons ensemble un monde plus juste, Robins des villes, SeA Science et art, The Greener Good, UCARA, VRAC, Ville gourmande, Zéro déchet Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits sur l'exercice 2019 au :

- budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 661 877 €,
- budget annexe des eaux - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 14 997 €,
- budget annexe de l'assainissement - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 68 511 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.

.